

Production intégrée des céréales et du tournesol

Автор(и): Растителна защита
Дата: 26.12.2024 Брой: 12/2024



Le ministère de l'Agriculture a publié un **Guide pour la production intégrée des cultures céréalières et du tournesol**. Les principales cultures céréalières incluses sont le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs, ainsi que le tournesol.

Le document est le fruit du travail conjoint d'une équipe de scientifiques et d'experts de l'Académie agricole (AA) des instituts suivants : Institut de science des sols, d'agrotechnologies et de protection des plantes "N. Poushkarov" (ISSAPP) - Sofia, Institut d'agriculture (IA)–Karnobat, Institut agricole de la Dobroudja (DAI)–General Toshevo, Institut des grandes cultures (IFC)–Chirpan, Institut de recherche sur le maïs (MRI) –Knezha, ainsi que des experts du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'objectif principal du guide est de fournir des orientations pour la gestion de la production intégrée des groupes de cultures couverts par l'intervention « Soutien à la culture de variétés résistantes aux conditions climatiques par des pratiques de production intégrée » dans le cadre du Plan stratégique pour le développement de l'agriculture. Grâce aux informations et aux lignes directrices fournies, les producteurs pourront réduire l'impact négatif sur l'environnement, optimiser leurs coûts de production et accroître la résilience des cultures face au changement climatique et aux ravageurs.

Pour la commodité des utilisateurs, le guide comprend des liens vers des documents et des listes de substances de base, de substances actives à faible risque, de substances actives candidates à la substitution, de produits phytopharmaceutiques autorisés, de phéromones, d'organismes de lutte biologique, et de ceux autorisés pour une utilisation en Bulgarie.

La production intégrée est un système de production de plantes et de produits végétaux par l'application des principes spécifiques de la lutte intégrée contre les ravageurs. Dans la production intégrée de plantes et de produits végétaux, la priorité est donnée aux organismes de lutte biologique, aux substances de base, aux produits phytopharmaceutiques à base de micro-organismes, aux produits phytopharmaceutiques à faible risque et aux phéromones.

La lutte intégrée contre les ravageurs (LIR) est l'examen attentif de toutes les méthodes de protection des plantes disponibles et l'intégration ultérieure de mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles, maintiennent l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et d'autres formes d'intervention à des niveaux économiquement et écologiquement justifiés, et réduisent ou minimisent les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les ravageurs vise à produire des cultures saines avec le moins de perturbations possible des agroécosystèmes et à favoriser les mécanismes naturels de contrôle des ravageurs.

Le guide énonce huit principes clés pour la gestion des ravageurs. Voici quelques-uns des aspects essentiels :

1. Prévention et suppression des organismes nuisibles par la rotation des cultures, les mesures agrotechniques, les mesures sanitaires, l'utilisation de variétés de plantes résistantes/tolérantes et de semences et matériel de plantation standard/certifiés, la fertilisation équilibrée, le chaulage, les pratiques d'irrigation et de drainage, ainsi que la conservation et le maintien des organismes bénéfiques.

2. Surveillance des organismes nuisibles à l'aide de systèmes de prévision et de diagnostic précoce scientifiquement fondés.

3. Prise de décision basée sur la surveillance, en utilisant les seuils économiques de nuisibilité établis.
4. Préférence pour les méthodes biologiques et physiques durables plutôt que chimiques, lorsque cela est possible.
5. Utilisation de produits phytopharmaceutiques sélectifs ayant un impact minimal sur l'environnement.
6. Limitation de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) au strict nécessaire.
7. Stratégies pour prévenir la résistance chez les organismes nuisibles, y compris la rotation des produits ayant des modes d'action différents.
8. Évaluation de l'efficacité des mesures appliquées, sur la base des données de surveillance et d'utilisation des PPP.

Le guide a été publié sur le site web du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et les informations utiles s'étendent sur plus de 200 pages.